

Pouvoir accueillir les personnes en situation de handicap, quel que soit leur handicap, et leur faire bénéficier des services proposés est l'objectif de la loi Handicap pour l'égalité des chances. Parallèlement, cela implique de prendre en compte ces personnes dans le cadre d'une évacuation des locaux, comme le stipule l'article GN 8 du Règlement de sécurité pour les établissements recevant du public.

## ACCUEILLIR ET ÉVACUER LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (GN8) - HAN03

(Type de bâtiments concernés : ERP)

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

- Appréhender le contexte réglementaire relatif à l'accessibilité handicapés et à la sécurité incendie dans les établissements recevant du public
- Identifier les aménagements, les équipements, les formations et les sensibilisations à l'attention du personnel à prévoir, afin de respecter les exigences réglementaires
- Avoir toutes les cartes en mains pour accueillir dans les meilleures conditions les personnes en situation de handicap dans un établissement recevant du public

### PUBLIC CONCERNÉ

Les maîtres d'ouvrage  
Les chefs d'établissements  
Les personnes chargées du handicap  
Les responsables techniques / de sécurité

**DURÉE : 1 journée de formation**

### CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

La hiérarchie des textes  
Les ERP  
Notions de sécurité incendie  
Les déficiences et les handicaps  
L'accessibilité aux personnes en situation de handicap  
L'obligation de formation du personnel

### LES DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES ET LES ÉQUIPEMENTS

La continuité de la chaîne du déplacement (stationnement, entrée, banques d'accueil, sanitaires...)  
L'évacuation des personnes à mobilité réduite (espaces d'attente sécurisés, compartimentage...)  
L'évacuation des déficients auditifs (diffuseurs lumineux)  
La signalétique  
La signalisation de sécurité

### LES DISPOSITIONS ORGANISATIONNELLES

L'accueil des personnes handicapées par le personnel (comportement, approche, discours, pièges à éviter...)  
Le cas particulier des ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie (services proposés au niveau accessible)  
La formation et la sensibilisation du personnel  
Les procédures d'évacuation  
Les cabines, les douches et les caisses de paiement

### LE REGISTRE D'ACCESSIBILITÉ

L'obligation de registre d'accessibilité  
Son contenu

### TARIF

550 € HT la journée (1)  
(1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners